



PROJECT PREPARATION AND DEVELOPMENT UNIT
UNITE DE PREPARATION ET DE DEVELOPPEMENT DES PROJETS
UNIDADE DE PREPARAÇÃO E DESENVOLVIMENTO DE PROJECTOS



DEMANDE DE MANIFESTATION D'INTÉRÊT (Services de consultation - Sélection d'un cabinet de conseil)

Sélection d'un consultant individuel pour l'évaluation de l'appui de l'AECID à l'Unité de Préparation et de Développement des Projets de la CEDEAO (PPDU).

Numéro de référence : PPDU/AECID-007/PPM-IC/10-2025

1. Introduction

L'Unité de Préparation et de Développement de Projets (PPDU) est une Agence spécialisée de la Commission de la CEDEAO établie par le Règlement C/REG.5/08/11 et est basée en République Togolaise. L'article 5 du règlement C/REG.5/08/11 établit un Comité Directeur, qui est l'organe de décision et l'organe stratégique de l'Unité. Ce Comité est composé des Représentants de la Commission de la CEDEAO, de la Banque de la CEDEAO (BIDC), des États Membres de la CEDEAO, des partenaires au développement et du secteur privé. Le Comité de Pilotage est présidé par le Commissaire de la CEDEAO chargé des Infrastructures.

En termes de positionnement stratégique, le PPDU est un instrument unique de la CEDEAO chargé de la préparation et du développement de projets d'infrastructures « bancables ». À cet égard, elle s'assure que son portefeuille de projets d'infrastructures régionales réunit les conditions nécessaires à la mobilisation des investissements. En outre, l'Unité a pour mandat de recevoir directement les demandes de préparation de projets et de renforcement des capacités des partenaires des secteurs public et privé pour le développement conjoint de projets de partenariat public-privé (PPP).

En février 2015, un protocole d'accord a été signé entre la Commission de la CEDEAO et l'Agence Espagnole de Coopération Internationale au Développement (AECID). L'objectif principal du protocole d'accord était de soutenir la mise en place du PPDU, de renforcer sa capacité à atteindre l'objectif de développer des projets d'infrastructures régionaux et de garantir la capacité institutionnelle des États Membres. Dans le cadre du protocole d'accord, un fonds dédié de 5 millions d'euros a été alloué au PPDU par l'intermédiaire de la Commission de la CEDEAO.

Les activités financées dans le cadre de cette allocation ont été orientées vers trois domaines principaux : (1) soutenir le développement de projets d'infrastructures régionaux et la mobilisation des principaux intervenants ; (2) le renforcement des capacités techniques dans les États Membres de la CEDEAO dans les domaines prioritaires liés aux infrastructures ; et (3) favoriser le développement institutionnel du PPDU en tant qu'Agence spécialisée chargée de la mise en œuvre du Schéma Directeur des Infrastructures Régionales de la CEDEAO.

Alors que la période de mise en œuvre du protocole d'accord touche à sa fin le 31 décembre 2025, l'AECID et le PPDU cherchent à engager un consultant individuel indépendant pour mener une analyse des activités menées dans le cadre du protocole d'accord. Le consultant présentera un résumé des principales leçons apprises et des recommandations stratégiques pour les collaborations futures. Cette analyse sera réalisée dans le cadre du Plan d'activités stratégique 2026-2030 du PPDU récemment adopté, et du renouvellement du mandat du PPDU pour piloter l'examen et la mise à jour du Schéma Directeur des Infrastructures Régionales de la CEDEAO.

2. Étendue des prestations

Les services de consultation (« les services ») comprennent, sans s'y limiter, les tâches et responsabilités décrites ci-dessous :

- i. **Tâche 1** - Liée à l'amélioration des processus et procédures : Réaliser une évaluation complète du processus de passation des marchés de la CEDEAO et du PPDU et proposer des axes d'amélioration dans le cadre actuel.
 - Produit livrable 1 : Rapport sur les processus d'approvisionnement.
- ii. **Tâche 2** : Renforcer le cadre de gestion du portefeuille - Évaluation du portefeuille de projets et des obstacles à la mise en œuvre.
 - Produit livrable 2 : Rapport sur l'évaluation de la gestion du portefeuille de projets avec recommandations de mise en œuvre.



PROJECT PREPARATION AND DEVELOPMENT UNIT
UNITE DE PREPARATION ET DE DEVELOPPEMENT DES PROJETS
UNIDADE DE PREPARAÇÃO E DESENVOLVIMENTO DE PROJETOS



- iii. **Tâche 3** : Évaluation du plan de renforcement des capacités des unités nationales en matière de PPP et de son intégration dans les processus de projet.
 - Produit livrable 3 : Rapport d'évaluation des activités de renforcement des capacités entreprises.
- iv. **Tâche 4** : Évaluation institutionnelle et des capacités du PPDU.
 - Produit livrable 4 : Rapport d'évaluation sur les capacités institutionnelles.
- v. **Tâche 5** : Rapport final

3. Rôle individuel du consultant en évaluation de programmes

La Commission de la CEDEAO invite les consultants individuels qualifiés en évaluation et évaluation de programmes ayant une expertise dans la coopération au développement dans le secteur des infrastructures à exprimer leur intérêt à fournir des services d'évaluation et d'évaluation de programmes. Les consultants intéressés doivent soumettre une lettre de motivation et un curriculum vitae démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour mener à bien la mission telle qu'indiquée. *Les critères de présélection sont les suivants :*

Critères de présélection :

I. Expérience

Le consultant doit avoir une vaste expérience de l'évaluation de programmes et de l'évaluation dans des contextes d'aide au développement, en particulier dans la planification des infrastructures et la préparation de projets.

- Qualifications et compétences :
 - Un Master (ou supérieure) en sciences sociales, en administration publique ou dans un domaine connexe, avec une spécialisation en suivi et évaluation de programmes.
 - Solides compétences analytiques et capacité avérée à effectuer des évaluations de programmes dans le contexte de la coopération internationale au développement, particulièrement dans le secteur des infrastructures.
 - Solides compétences en rédaction et en présentation.
- Expérience pertinente
 - Au moins 10 ans d'expérience dans l'évaluation et l'analyse de programmes de coopération au développement, en particulier dans le développement de projets d'infrastructure.
 - Un minimum de 7 ans d'expérience dans la conduite de missions de suivi et d'évaluation pour des organisations internationales réputées dans le secteur de la coopération au développement.
 - Une expérience en Afrique constituera un atout supplémentaire.

II. Langue

Le consultant doit démontrer une maîtrise d'un minimum de deux (2) des langues officielles de la CEDEAO (anglais, français et portugais).

4. Durée de la mission

La durée du contrat est de 3 mois calendaire.



PROJECT PREPARATION AND DEVELOPMENT UNIT
UNITE DE PREPARATION ET DE DEVELOPPEMENT DES PROJETS
UNIDADE DE PREPARAÇÃO E DESENVOLVIMENTO DE PROJECTOS



5. Méthode de sélection

Les consultants seront sélectionnés conformément à la méthode de sélection basée sur la qualité et les coûts (MSQC) définie dans le Code des marchés publics de la CEDEAO. Seuls les candidats présélectionnés seront contactés pour un entretien.

6. Demande d'informations complémentaires

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires aux adresses e-mail ci-dessous pendant les heures de bureau, au plus tard une (1) semaine avant la date limite de soumission : du lundi au vendredi de 9h00 GMT+1 à 17h00 GMT+1, avec pour objet « **EOI-PPDU-IC10-Consultant en analyse et évaluation de programmes** ».

Courriel : ikkamara@ecowas.int ; procurement@ecowas.int ; avec copie à oshokunbi@ecowas.int, kfye@ecowas.int, gdikko@ecowas.int, ctienon@araa.org

7. Dépôt des candidatures

Les manifestations d'intérêt seront soumises par courriel. Les soumissions doivent être envoyées aux adresses ci-dessous au plus tard le **7 novembre 2025 à 16h00, heure du Nigeria (GMT+1)**.

Courriel : ikkamara@ecowas.int ; procurement@ecowas.int ; avec copie à : oshokunbi@ecowas.int, kfye@ecowas.int, gdikko@ecowas.int, ctienon@araa.org, l'objet de l'email doit être « **EOI-PPDU-IC10-Consultant en analyse et évaluation de programmes** ».

Les déclarations d'intérêt doivent inclure :

- Une lettre de manifestation d'intérêt.
- Un curriculum vitae.
- Copies des qualifications pertinentes.
- Références professionnels (facultatif).

8. Site de publication

Cet avis d'intérêt est également publié sur le site de la CEDEAO <http://www.ecowas.int/doing-business-inecowas/ecowas-procurement> et sur le site du PPDU www.ppdu.org.